

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12 août 2016

Président de séance : M. FETIQUE Cyrille, maire.

Présents : MM. FETIQUE Cyrille, JACQUIN André, Mmes VANDAELE Valérie GRASSWILL Geneviève, JAOUAD Marie-Christine, SCHWARTZ Estelle, MM. DRUI Philippe, GANGLOFF Claude, POSSELT Henri, SAUVEGET Nicolas, WILSIUS Régis.

Absents : Mme WIESEN Sandra a donné procuration à M. Cyrille FETIQUE.

Mme MARQUAND Catherine a donné procuration à Mme VANDAELE Valérie.

M. LEONARD Vincent a donné procuration à M. JACQUIN André.

Mme DRUI Anne sans excuses.

La séance débute à 20 heures.

Une minute de silence est observée en hommage aux 85 victimes de l'acte terroriste du 14 juillet 2016 à Nice et au meurtre du Père Jacques HAMEL en date du 26 juillet 2016 dans l'église de Saint-Etienne-du-Rouvray.

Le compte rendu de la réunion du 1^{er} juillet 2016 est accepté à l'unanimité des conseillers présents.

Madame Estelle SCHWARTZ est désignée secrétaire de séance à l'unanimité des conseillers présents.

Le maire demande l'inscription de 1 point supplémentaire à l'ordre du jour : Subvention à l'école élémentaire. Le conseil municipal, à l'unanimité des conseillers présents, accepte l'inscription de ce point supplémentaire.

086-2016 Subvention à l'école élémentaire : Le maire rappelle la délibération du 29 janvier 2016. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des conseillers présents, accorde une subvention de 100 € pour la participation au module équestre pour la classe de CP-CE1 à la coopérative scolaire de l'école élémentaire.

087-2016 D.P.U : Le maire présente une déclaration d'intention d'aliéner relative à un terrain bâti cadastré
° section 1 parcelle n° 102/22 « Rue du Moulin » de 6,69 ares.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des conseillers présents, décide de ne pas faire usage de son droit de préemption sur la vente de cette parcelle.

Le maire présente également une déclaration d'intention d'aliéner relative à un terrain bâti cadastré
° section 3 parcelle n° 185/64 « Village » de 8,93 ares.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des conseillers présents, décide de ne pas faire usage de son droit de préemption sur la vente de cette parcelle.

088-2016 Défense des intérêts de la commune – Tribunal Administratif de Strasbourg : Le maire informe le conseil municipal du recours de plein contentieux et en indemnisation déposé par Maître FOMBARON, représentant Mme Marie-Claire KLEIN, auprès du Tribunal Administratif de STRASBOURG en date du 14 juillet 2016 sur les conclusions suivantes :

° *A dire et juger que la mairie de Saint-Jean Rohrbach a manqué à son obligation de reclassement ;*

° *A dire et à juger que les faits de harcèlement moral de mairie de Saint-Jean Rohrbach à l'encontre de Mme KLEIN ;*

° *A condamner la mairie de Saint-Jean Rohrbach à verser à Mme KLEIN la somme de 20.000 € correspondant à un an de salaire en réparation du préjudice subi du fait de ses manquements à ses obligations statutaires ;*

° *A condamner la commune de Saint-Jean Rohrbach, sur le fondement de l'article L761-1 du code de justice administrative à payer à Mme KLEIN la somme de 2.000 euros.*

Le maire rappelle les conclusions rendues par la Cour Administrative de Nancy en date du 10 avril 2014 statuant sur la requête antérieure de Maître FOMBARON, présentée pour Mme Marie-Claire KLEIN et déposée le 28 juin 2013.

L'assureur de la commune CIADE sera informé de cette nouvelle requête pour la prise en compte des frais d'avocats selon le contrat d'assurance existant.

Il propose de confier la défense de la commune au cabinet d'avocats M & R Avocats sis 29, avenue des Vosges 67000 STRASBOURG.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des conseillers présents, autorise le maire à ester en Justice pour défendre les intérêts de la commune et retient le cabinet d'avocats M & R Avocats 29, avenue des Vosges à 67000 STRASBOURG pour représenter et défendre les intérêts de la commune.

089-2016 Subvention au conseil de fabrique : Le maire rappelle l'historique de l'acquisition d'un moteur diesel en remplacement du moteur actuel du faucardeur communal via une société sur internet qui devait recevoir le règlement par chèque avant tout envoi des poulies complémentaires. Il présente la facture correspondante d'un montant de 338,16 € T.T.C, payé par chèque par le conseil de fabrique de SAINT-JEAN ROHRBACH.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des conseillers présents, décide d'accorder une subvention de **338,16 €** au conseil de fabrique pour le remboursement intégral des frais mis en œuvre.

090-2016 Convention avec l'association ALERT 57 : Le maire rappelle la délibération du 1^{er} juillet 2016. Il détaille les clauses de la convention à signer avec le président de l'association ALERT 57.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des conseillers présents, valide les termes de la dite convention et autorise le maire à la signer.

091-2016 Révision du POS et sa transformation en PLU – Eléments complémentaires : Le maire rappelle la délibération du 21 août 2009 et les objectifs prévus dans le cadre de la révision du POS et sa transformation en PLU. Il précise que les différents travaux et études menés depuis 2009 conduisent à des adaptations/compléments à apporter à la délibération initiale afin de prendre en compte les réalités et les besoins actuels de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des conseillers présents, complète les objectifs initiaux contenus dans la délibération du 21 août 2009, intitulée : Révision du plan d'occupation des sols (P.O.S) en plan local d'urbanisme (P.L.U), par les objectifs complémentaires suivants :

- Répondre aux besoins en logements par une production suffisante, adaptée et planifiée,
- Aménager une extension s'inspirant de l'architecture « dense » de type « villageoise » du centre (route départementale et Grand rue par exemple),
- Faire vivre le patrimoine bâti de Saint-Jean-Rohrbach,
- Repenser la traversée du village comme un élément structurant et partagé, connectant l'ensemble de la commune,
- Maintenir le projet de développement actuel du site d'activités existant (Léonard) à l'entrée Nord de la commune,
- Développer la zone 1AU « Tentzacker », comme future première extension de la commune, tout en considérant les possibilités futures d'assainissement liées à cette zone,
- Supprimer les zones INA, situées en seconde zone de constructibilité,
- Supprimer les zones INA et IINA situées sur les secteurs « Auf der Hart »,
- Réduire voire supprimer la zone définie en ZAD
- Assouplir le règlement du quartier du Domerberg situé en zone INAb,
- Maintenir et valoriser les ripisylves existantes et les zones humides,
- Préserver les grandes entités forestières, au Nord et à l'Ouest, voire les agrandir,
- Préserver l'identité du village en maintenant, autant que possible, les secteurs de vergers et/ou de jardins dans les extensions urbaines,
- Préserver et protéger des secteurs de haies et d'arbres proches du village,
- Mettre en œuvre localement la trame verte et bleue du SCoTAS,

- Éviter les constructions agricoles trop «impactantes» à proximité du village afin de préserver les vues et les paysages diversifiés depuis la commune et/ou à partir de la RD 674,
- Éviter la « banalisation du paysage » afin de conserver un cadre de vie riche et diversifié,
- Modérer la consommation de l'espace et lutter contre l'étalement urbain en identifiant les potentialités offertes par le tissu urbain de la commune.

Le maire est chargé de transmettre ces précisions/éléments complémentaires à l'ensemble des parties prenantes de ce dossier.

092-2016 Mise en conformité électrique de la salle et des écoles : Le maire précise les conclusions des rapports APAVE pour la vérification des conformités électriques de la salle AJLC et des écoles maternelle et élémentaire. Il fait part de ses discussions avec l'entreprise PHASELEC de Sarreguemines pour la mise en œuvre des travaux afin de se mettre en conformité avec la réglementation. Il présente les 3 offres négociées pour :

- la salle AJLC d'un montant de 1.423 € H.T soit 1.707,60 € T.T.C ;
- l'école élémentaire d'un montant de 2.538,00 € H.T soit 3.045,60 € T.T.C ;
- l'école maternelle d'un montant de 1.976,00 € H.T soit 2.371,20 € T.T.C, ce montant pourra cependant évoluer compte tenu de travaux supplémentaires qui pourraient être demandés pour la mise en œuvre du périscolaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des conseillers présents, accepte les 3 devis proposés et charge le maire de faire réaliser les travaux au plus vite.

093-2016 Devis LOREAT pour l'établissement du bilan annuel 2016 et 2017 de la lagune :

Le maire précise qu'une proposition de prestations de services avec LOREAT pour l'établissement des bilans annuels de fonctionnement du système d'assainissement (BAFSA) pour les années 2014 et 2015 avait déjà été validée par le conseil municipal. Il propose de confier également l'établissement des bilans annuels 2016 et 2017 à LOREAT moyennant un montant de **500 € H.T** par bilan selon l'offre proposée. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des conseillers présents, accepte la proposition de LOREAT.

Divers et communication : Une information est donnée au conseil municipal sur les points suivants :

- Information sur l'avancement du projet périscolaire et des dispositions prises envers l'école de cyclotourisme pour libérer la salle de classe mise à disposition.
- Information sur l'état d'avancement du P.L.U avec notamment une réunion technique prévue le 05 septembre 2016 à partir de 10 h.
- Information sur la suppression de la date du 14 octobre 2016 pour honorariat et remises de médailles à février/mars 2017.
- Syndicat tourisme Sarreguemines. Documents à transmettre.
- Subvention AERM et Conseil départemental pour l'assainissement – lettres d'intention de versement pour les 2 organismes.
- Branchement de particuliers sur des puits communaux : point de la situation.
- Informations aux Habitants du 09 août 2016.
- Situation conteneurs quartier du Domerberg – Enlèvement à prévoir à court terme compte tenu des dépôts sauvages d'ordures.
- Point sur le dossier des participations scolaires au syndicat scolaire de Lostroff - Loudrefing. Entretien avec le Président en date du 13 juillet et avec les services de la Préfecture et de la Sous Préfecture de Sarreguemines quant à la non transmission des B.P et C.A des années 2014 et 2015.
- Modalités réception équipe séniors US St-Jean en septembre 2016.

- Plainte de riverains – 14, Grand rue. Actions mises en œuvre.
- Courrier du Vicaire général du diocèse de Metz pour la venue de l'abbé Alain WECKER et le départ de l'abbé Sébastien DOUVIER.
- Invitation pour Sotzweiler pour le 15 août.
- 18, rue Nationale : logements ouverts à la location pour tout un chacun.
- Possibilité de créer une page facebook pour relayer les informations du site internet de la commune.

La séance est levée à 22 heures.

Publié le 16 août 2016.

Le maire

Cyrille FETIQUE

M. FETIQUE Cyrille		Mme VANDAELE Valérie	M. JACQUIN André
	M. DRUI Philippe	M. GANGLOFF Claude	Mme GRASSWILL Geneviève
Mme JAOUAD Marie-Christine		M. POSSELT Henri	M. SAUVEGET Nicolas
Mme SCHWARTZ Estelle		M. WILSIUS Régis	